

22-09-09 Administration Générale – Acquisitions

Acquisition EPORA tènement indivision RODRIGUEZ - CHOMAT

Monsieur le Maire expose :

Objet : Approbation de l'acquisition par l'EPORA du tènement immobilier cadastré section AH numéro 163, 168 et 169, appartenant à Monsieur RODRIGUEZ Bernard, Madame RODRIGUEZ Jacqueline, Madame RODRIGUEZ Charlette née BAFARO et Madame CHOMAT Marie-Laure et rétrocession à la commune

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est engagée dans la réalisation d'une démarche de requalification de l'habitat et de commerces dans le centre bourg.

Ainsi, la commune a sollicité l'EPORA pour l'accompagner sur les opportunités d'aménagement liées à des acquisitions qui se présenteraient sur les tènements situés dans le périmètre concerné par le projet.

Monsieur le Maire explique que l'EPORA est arrivé à un accord avec les propriétaires, en vue de l'acquisition pour 227 000 € du bien immobilier situé place Jean-Baptiste Per à Saint-Priest en Jarez cadastré section AH numéro 163, 168 et 169 pour une contenance de 183 m².

Monsieur le Maire rappelle que ce bien sera rétrocédé à la commune ultérieurement, conformément aux termes de la convention signée en date du 6 septembre 2021.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver :

- l'acquisition par l'EPORA du tènement immobilier susmentionné au prix de 227 000 €,
- la rétrocession de l'immeuble, objet de la présente délibération par l'EPORA, à la commune, aux conditions prévues dans la convention du 6 septembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve :

- l'acquisition par l'EPORA du tènement immobilier susmentionné au prix de 227 000 €,
- la rétrocession de l'immeuble, objet de la présente délibération par l'EPORA, à la commune, aux conditions prévues dans la convention du 6 septembre 2021.

Ont signé au registre tous les membres présents
Copie conforme

A Saint-Priest en Jarez,
Le 6 septembre 2022

Le Maire,
Christian SERVANT

Délibération **du Conseil Municipal** **de Saint-Priest en Jarez**

Séance du 5 septembre 2022

22-09-09 Administration Générale – Acquisitions

Acquisition EPORA tènement indivision RODRIGUEZ - CHOMAT

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 21 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BLANCHARD Hubert - BAUDRY Michèle - CONVERT Pascale - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - TALIA Christophe - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - MOURGUES Corinne

Etaient absents et excusés :

MM. REPELLINI Raymonde - BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - ACHARD Pierre - JOLY Florence - LAFON Lise - RODRIGUES SOUSA Hugo - PUPIER Franck

Avait donné procuration :

Mme REPELLINI à Mme BISACCIA
M. BOUGAULT à Mme GEUSENS
M. COSSEY à M. PELLEGRIN
M. ACHARD à M. DI PAOLO
Mme LAFON à Mme PAPIN
M. RODRIGUES SOUSA à M. SERVANT

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN

Publiée le :